

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2014

Présents : Maryse FABRE, Jean-Luc DEYE, Michèle SOLOWETCHICK, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Christian DEDECKER, Brigitte LEGRAND

Absents : Stéphane BERTIN ayant donné pouvoir à Benjamin MAILLAND
Caroline FAVIER ayant donné pouvoir à Michèle SOLOWETCHICK
Mathilde BERGER ayant donné pouvoir à Maryse FABRE
Claude SEUREAU ayant donné pouvoir à Jean-Luc DEYE

ORDRE DU JOUR :

✓ Clôture de la Régie de Recettes « Régie communale de ski nordique »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de supprimer la régie communale de ski nordique créée par délibération en date du 21/11/1987 à compter de ce jour.

✓ Subvention énergies renouvelables sur la commune de St-François-de-Sales

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

VOTE le montant de 110,00 euros.

✓ Demande de rétablissement du bénéfice de FDTP pour les départements de montagne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DEMANDE le rétablissement du bénéfice de FDTP pour les départements de montagne.

✓ Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance » des agents dans le cadre de la convention de participation du Centre de Gestion de la Savoie

Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'accorder sa participation financière, d'approuver la convention, d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1er janvier 2015, de fixer, pour le risque « prévoyance », le montant unitaire de participation à 5 euros brut par agent et par mois, d'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

✓ Primes exceptionnelles de fin d'année aux agents communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de verser une prime exceptionnelle aux agents communaux présents au 31 décembre 2014. Cette prime est fixée à 1 euros brut par heures déclarées sur la DADS 2014.

✓ Modification/Création de deux emplois saisonniers pour le foyer de ski de fond – saison hivernale 2014/2015.

La précédente délibération avait été prise sans préciser la date de démarrage des contrats.

En conséquence, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de créer deux emplois d'adjoint technique de 2ème classe dans les conditions fixées ci-dessus

✓ Modification/Tarifs de location de ski de fond 2014-2015

Suite au à la délibération n°2014-47 du 19/09/2014, une erreur s'est glissée dans le tableau. Madame le Maire propose de rectifier le tableau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

ADOpte le tableau suivant des tarifs pour la saison 2014-2015.

✓ Tarifs de secours sur pistes et évacuation en ambulance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de demander aux intéressées le remboursement des frais engagés par la commune pour les secourir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs d'évacuation en ambulance,

Dans le cas de la mise en œuvre d'autres moyens de secours, le remboursement de ceux-ci sera également exigé des intéressés ou de leurs ayants droit.

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer les conventions avec les ambulanciers privés qui font les évacuations.

✓ **Tarifs de secours héliportés-convention SAF**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

✓ **Convention secours Savoie Grand Revard**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
AUTORISE Madame le Maire à passer une convention avec le syndicat mixte Savoie Grand Revard afin de fixer les modalités de mise en œuvre des secours sur pistes.
AUTORISE à mettre en place l'organisation comptable entre les deux collectivités pour facturer les secours aux personnes secourues et pour rembourser le syndicat mixte.

✓ **Convention de mise à disposition d'une partie du garage situé sur la Porte de St François au Syndicat Mixte de Savoie Grand Revard et à M. Didier Brault, gérant du chalet de La Plate**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
ACCEPTE cette mise à disposition,
AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions à intervenir entre la commune et les structures et personnes concernées.

✓ **Mutualisation avec Savoie Grand Revard engin de déneigement**
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité
SOLLICITE le Syndicat Mixte de Savoie Grand Revard pour la location durant l'hiver du matériel évoqué ci-dessus dans le cas où celui-ci envisagerait d'en faire l'acquisition.

✓ **Convention d'occupation temporaire et privative du domaine public restaurant du foyer d'accueil avec M. Sasso Raphaël**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer la convention.

✓ **Règlement municipal du cimetière communal**
Après lecture du projet de règlement, le conseil municipal, à l'unanimité
APPROUVE le règlement du cimetière communal (selon projet annexé)
DONNE TOUT POUVOIR au Madame le Maire pour l'exécution de cette décision

✓ **Tarifs des concessions cimetière communal**
Après lecture du projet, le conseil municipal, à l'unanimité
APPROUVE les tarifs du cimetière communal
DONNE TOUT POUVOIR à Madame le Maire pour l'exécution de cette décision

✓ **Participation de la commune au noël des enfants scolarisés à Arith et à Lescheraines**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
ACCEPTE de verser l'aide sollicité soit 10 . par enfant

✓ **Décisions Modificatives**
Décision modificative n°10 / Budget communal
Objet : derniers ajustements de fin d'année. En section de fonctionnement et d'investissement les mouvements de crédits ont été votés à l'unanimité.
Décision modificative n°4 / Budget régie
Objet : derniers ajustements de fin d'année. En section de fonctionnement les mouvements de crédits ont été votés à l'unanimité.

✓ **Questions d'actualité** : La fraise à neige, Les Carlines, animation

Le Maire,
Maryse FABRE.

